

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES



2, rue de Gonzague
B.P 40013
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



03.24.33.58.47



cd08@petanque.fr



<https://comiteardennespefr.fr>



Charleville Mézières le 09/01/2025

CLUBS OU ASSOCIATIONS PRÉSENTS (ES)

La Rascasse Givet, , Amicale Pétanque d'Haybes, La Fanny Revinoise, Le PC Givetois, Le Cochonnet Baraquin, Happy Club Revinois, Pétanque club Gernelle, La Concorde Indépendante, La Fanny Carolomacérienne, Le Cochonnet Pirisien, La Boule d'Or La Francheville, La Boule Pixienne, Le Cochonnet de la Rimogneuse, , Pétanque Club vringois, Manchester Pétanque, AM Pétanque le Theux, La Boule Sedanaise, Pétanque club Saint Menges, La Boule Yvoisiennne, Pétanque Club Mouzonnois, , Petanque Club les Capucins, La Pétanque Vouzinoise, La Fanny Retheloise, Sault Rétra Pétanque Club, Neuflize Pétanque, La Boule d'As, Amicale Pétanque de Tagnon, Le Sanglier des 2 Vireux.

Excusés : le Cochonnet Chesnois, Pétanque club Pure Messempré, Pétanque Club Givetois, Ab de Villers Semeuse, la Boule Bazeilliaise

Membres du Comité présents :

Mesdames Attiba Christine, Helion Evelyne, Rousseaux Stéphanie, Jadot Catherine, Jaloux Maryline, Messieurs Attiba-Henry Denis, Beglot Patrice, Brichet Benoît, Brichet Frédéric, Denay Eric, Faillon Dylan, Fritte Denis, Helion Laurent, Jadot Dominique, Savourey Dominique,

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée générale de notre comité,

Permettez en mon nom personnel et en celui de tous les membres de notre comité de vous présenter par anticipation tous nos vœux pour cette année 2025, tant sur le plan personnel que sur le plan sportif.

Avant toute chose je vous demanderai de vous lever afin de rendre un dernier hommage à toutes celles et tous ceux, parents et amis, qui nous ont quitté l'année passée.

Je vous en remercie.

2024 c'est aussi l'année du changement.

Comme vous le savez le comité départemental sera renouvelé en totalité aujourd'hui.

Lors du congrès national de Grande Synthe notre fédération a adopté de nouveaux statuts.

Modification du mode de scrutin :

Jusqu'à présent le mode de scrutin pour élire les membres du comté était le scrutin plurinominal à 1 tour,

Les candidatures étaient reçues à titre individuel.

Les comités départementaux représentaient 100 % du collège électoral.

Pour faire simple si le comité comprend 20 membres les 20 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Le nouveau candidat présente alors à l'assemblée générale un candidat au poste de président qui vote pour ou contre cette désignation.

Nouveau mode de scrutin en 2024 :

Liste bloquée : si le comité comporte 20 membres la liste présentée doit être complète et comprend donc 20 noms.

La liste majoritaire remporte la totalité des sièges.

La tête de liste est nommée président et les vice-présidents dans l'ordre de la liste.

Pourquoi je vous raconte cela :

Tout simplement parce que le collège électoral est composé pour 50 % par les comités départementaux et les 50 % restants sont attribués aux quelques 6000 clubs que comptent notre fédération.

En clair vous clubs ardennais vous allez devoir voter pour l'élection du comité directeur fédéral.

Modalité : vote électronique grâce à un lien et un mot de passe qui vous seront fournis en leur temps.

Une mise à jour du fichier des clubs dans la base fédérale a été réalisée compte tenu de la transmission par vos soins de la composition de vos comités respectifs.

Il en est de même pour le collège arbitre et éducateurs (2 représentants au comité fédéral)

Après pointage des associations, il résulte que 27 associations affiliées sur les 31 sont présentes, le quorum étant atteint cette assemblée peut se tenir valablement.

Notre effectif licencié est en progression notable, 1930 en 2024 contre 1814 en 2019.

L'impact est particulièrement important et en particulier sur la participation à nos championnats départementaux.

En coupe de France 23 engagés contre 16 en 2023.

En coupe des Ardennes 68 équipes contre 55 en 2023.

En CDC open 68 contre 60, en vétéran stabilité avec 32 équipes.

Pas de résultat particulier sauf en triplette promotion avec la demi-finale de l'équipe du Happy Club Revinois composée de Jérémy Mebarki, Fadil Sehel et Thomas Tilmont.

Trophée des pépites :

Excellent tenue de notre équipe régionale et de nos Ardennais qui terminent à la troisième place.

Pour rappel ils avaient remporté cette épreuve en 2023.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JANVIER 2024 A VILLERS SEMEUSE

Aucune observation ou remarque n'étant formulée le compte rendu de l'assemblée générale du 21 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE SPORTIVE 2024

Effectifs

2023 : retour à l'équilibre.

Notre effectif total 2024 s'élève à 1930 licenciés . Au 20/01/2023, 1287 joueurs et joueuses ont repris une licence.

Rappel des effectifs antérieurs

2013	1715	+16		2020	1716	-98
2014	1733	+18		2021	1362	-354
2015	1789	+56		2022	1607	+245
2016	1835	+46		2023	1791	+184
2017	1839	+ 4		2024	1930	+ 139
2018						
2019	1814					

La répartition par catégorie s'effectue comme suit :

2024		
Vétérans	821	
Vétérans masculin	683	
Vétérans féminin	138	
Seniors	1003	
Seniors masculin	760	
Seniors féminin	243	
Jeunes	106	
Total	1930	
Benjamins M/F	9	3
Minimes M/F	14	9
Cadets M/F	23	9
Juniors M/F	31	8

42,54 % de vétérans (notre population vieillit)

19,74 % de féminines toute catégorie confondue

5,49 % de jeunes

Les seniors représentent 51,96 % de l'effectif total.

Nous sommes le quatrième comité du Grand Est en matière d'effectif.

RAPPEL

CATEGORIES

JUNIOR : 17 -16 -15 ans

CADET : 14 -13 -12 ans

MINIME : 11 – 10 - 9 ans

BENJAMIN : moins de 9 ans.

SENIORS : les joueurs, joueuses atteignant 18 ans et plus dans la saison sportive.

VETERANS : les joueurs, joueuses atteignant 60 ans et plus dans la saison sportive.

Toute **personne majeure** peut prendre une licence, pour 2024, sans avoir besoin d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la pétanque et du jeu provençal.

RESULTATS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET FRANCE SENIORS

La saison 2024 restera l'année des compétitions sous la pluie et le froid.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les 30 et 31 Mars à la Haybes (20 équipes)

Doublette Jeu Provençal

Champions : Messieurs Dieudonné Olivier et Gerbeau Cédric de l'Amicale Pétanque de Haybes

Les 6 et 7 Avril à Manchester (131 équipes)

Triplette Masculin

Champions Messieurs Laurent Frédéric, Barré Romain et Roule Jérémy de la Fanny Revinoise

Triplette féminin (40 équipes)

Championnes : Mesdames Magnez Maeva, Roginski Mélanie et Thiry Anastasia de la Fanny Revinoise

Les 13 et 14 Avril à Rethel

Doublette féminin (63 équipes)

Championnes ; Mesdames Lucas Pascale et Devreeze Lisette du Club les Capucins
Pouru Saint Rémy

Individuel Masculin (299 joueurs)

Champions : Monsieur Yannick Delpy de la Fanny Carolo

Les 17 et 18 avril à Sault les Rethel

Triplette vétéran (30 équipes)

Championnes : Mesdames THIRY Anastasia, LEGRAND Michelle et VIGNOL Christine du
Pétanque Club les Capucins

Les 19 et 20 Avril à Pouru St Rémy

Triplette vétérans (67 équipes)

Vainqueurs : Messieurs Devreeze Thierry, Crégnot Robert et Majet Joel de la Fanny
Revinoise

Les 20 et 21 avril à Pouru Saint Rémy

Doublette mixte (183 équipes)

Champions : Madame Guimares Fernandes Mélanie, Monsieur Barré Romain de la Fanny
Revinoise

Les 27 et 28 avril à Haybes

Triplette jeu provençal (14 triplettes)

Champions : Messieurs Martinez Cyril, Martin Grégory Braun Jérôme du Pétanque Club
les Capucins de Pouru Saint Rémy

Les 4 et 5 mai à Revin

Triplette promotion (128 équipes)

Vainqueurs : Messieurs Jérémy Mebarki, Tilmont Thomas et Sehel Fadil du Happy Club
Revinois

Les 8 et 9 Mai à Manchester

Triplette Mixte (134 équipes)

Vainqueurs : Madame Magnez Maeva, Messieurs Laurent Frédéric et Roule Jérémy de la
Fanny Revinoise

Les 11 et 12 mai à Manchester

Doublette senior Masculin (188 équipes)

Vainqueurs : Messieurs Besonhez Alexandre et Vassaux Roy de la Fanny Revinoise

Individuel senior Féminin (98 joueuses)

Championne : Madame Helion Evelyne de Manchester Pétanque.

Le 18 juin à La Francheville

Doublette Vétéran (65 équipes)

Champions : Masson Joel et Guillaume Philippe de la Fanny Carolo

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le 17 Mai à Langres (52 Haute Marne)

Triplette vétéran

Mota Carlos, Galdini Patrick et Girardin Albert de la Rascasse Givet (ne sortent pas de poules)

Degraeve Patrick, Fluzin Gérard et Claeys Michel de la Fanny Revinoise (s'inclinent en barrage de poule)

Masson Joel, Garcia Notario Antonio et Guillaume Philippe de la Fanny Carolo perdent en quart de finale

Le 18 Mai à Langres (52 Haute Marne)

Doublette mixte

Magnez Maeva et Laurent Frédéric de la Fanny Revinoise (s'inclinent en 1/8 eme de finale)

Deharbe Corinne et Javaux Yann du Sanglier des 2 Vireux (Perdent en 1/8 eme de finale)

Goffette Valentine et Amoedo Lima Flavio des Sangliers des 2 Vireux (perdent en 1/8 eme de finale)

Delhaye Kassandra et Besonhez Alexandre du Happy Club Revinoise (Perdent en 1/8 eme de finale)

Le 19 Mai à Langres (52 Haute Marne)

Triplette masculin

Hiblot Sébastien, Martinez Christophe et Hiblot Christophe de la Boule Sedanaise (perdent en 1/8 eme de finale)

Parente Sébastien, Lespinasse Alexandre et Vande Voorde du Pétanque Club Les Capucins Pouru Saint Rémy (Forfait)

Vilfroy Kevin, Ledig Daniel et Charles Nilly Eric de la Fanny Rethéloise (perdent en 1/8 eme de finale)

Triplette féminin

Braida Céline, Frigo Sandrine et Ferraz Séverine de l'Amicale Pétanque de Haybes (perdent en barrage)

Witoslawski Karine, Moreaux Marie Claire et Helion Evelyne de Manchester Pétanque (perdent en barrage de poule)

Lucas Pascale, Devreeze Lisette et Legrand Michelle du Pétanque club les Capucins de Pouru Saint Rémy remportent le titre de championnes régionales et sont qualifiées pour le championnat de France

Le 20 Mai à Langres (52 Haute Marne Haut Rhin)

Triplette mixte

Aubertin Mathilde, Gieleghem Mickael et Grande John du Cochonnet de la Rimogneuse (perdent en partie de barrage)

Guimares Mélanie, Barre Romain et Berland Gabriel de la Fanny Revinoise (perdent en ¼ de finale)

Le 25 Mai à Boulay (57 Moselle)

Triplette promotion

Warscotte Jany, Kebir Marcel et Jonet Damien du Happy Club Revinois (perdent en 1/8 eme de finale)

Huart Théo, Magnez Teddy et Vandezante Jordan du Happy Club Revinois (perdent en barrage de poules)

Faillon Dylan, Martinez Mario et Hiblot Sébastien de la Boule Sedanaise (s'inclinent en ½ finale)

Le 1^{er} juin à Eloyes (88 Vosges)

Individuel féminin

Vaudois Amandine de la Boule Yvoisienne (perd en 1/8 eme de finale)

Roginski Mélanie de la Fanny Revinoise (perd en barrage de poules)

Lucas Pascale du Pétanque Club les Capucins Pouru Saint Rémy (perd en ½ finale)

Thiry Anastasia de la Fanny revinoise remporte le titre de championne régionale et est qualifiée pour le championnat de France.

Doublette Masculin

Barre Romain et Florian Maiuri de la Fanny Revinoise (perdent en finale face à l'Aube mais sont qualifiés pour le championnat de France)

Griboux Christophe et Amoedo Lima Flavio du Sanglier des 2 Vireux (ne sortent pas de poules)

Le 2 juin à Eloyes (88 Vosges)

Doublette Féminin

Delhaye Kassandra et Lemaire Kimberley du Happy Club Revinois (perdent en ¼ de finale)

Helion Evelyne et Pierson Angeliqua de Manchester Pétanque (perdent en 1/8 eme de finale)

Routh Elodie et Priscillia Articlaut du Pétanque Club les Capucins Pouru Saint Rémy remportent le titre de championnes régionales et se qualifient pour le championnat de France

Individuel Masculin

Vieillard David de la Fanny revinoise (perd en barrage)

Angius Bruno de la Fanny Revinoise (ne sort pas de poules)

Laurent Frédéric de la Fanny Revinoise remporte le titre de champion régional et se qualifie pour le championnat de France.

Maso Jpel de la Fanny Carolo (perd en 1/8 ème de finale)

Les 8 et 9 juin à Revigny sur Ornain (55 Meuse)

Triplette jeu provençal

Faillon Dylan, Valette Jean Michel et Martinez Mario de la Boule Sedanaise (perdent en ¼ de finale)

Le 15 et 16 juin à Thionville (57 Moselle)

Doublette jeu provençal

Martinez Cyril et Martin Grégory du Pétanque Club les Capucins de Pouru Saint Rémy s'offrent le titre de champion régional et se qualifient pour le championnat de France.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les 22 et 23 juin à Sin le Noble (59)

Triplette Masculin

Champions départementaux : Messieurs Laurent Frédéric, Barre Romain et Roulle Jérémy perdent en 16 ème contre l'Aube

Triplette féminin

Championnes régionales Mesdames Devreeze Lisette, Legrand Michelle et Lucas Pascale PC les Capucins perdent en 32ème de finale contre le Nord

Championnes départementales Mesdames Magnez Maeva, Roginski Mélanie et Thiry Anastasia de la Fanny Revinoise perdent en barrage de poules

Les 29 et 30 juin à Saint Flour (15)

Doublette mixte

Mme Guimares Fernandes Mélanie et M Barre Romain perdent en 8ème de finale contre la Nouvelle Aquitaine

Du vendredi 5 au dimanche 7 juillet à Briançon (05)

Triplette jeu provençal

Messieurs Martin Grégory, Martinez Cyril et Braun Jérôme du Pet Club les Capucins ne sortent pas de poules

Les 10 et 11 juillet à Castelnau-d'Àuby (11)

Triplette vétéran

Messieurs Devreeze Thierry, Maiuri Eric et Crégnot Robert de la Fanny Revinoise ne sortent pas de poules

Les 13 et 14 juillet à Castelnau-d'Àuby (50)

Triplette promotion

Messieurs Sehel Fadil, Tilmont Thomas et Mebarki Jérémy du Happy Club Revinois perdent en ½ finale contre les Bouches du Rhône qui seront sacrés champions

Les 20 et 21 juillet à Fenouillet (31)

Triplette mixte

Département : Madame Magnez Maeva et Messieurs BENZONI Hervé et VIEILLARD David de la Fanny Revinoise ne sortent pas de poules

Region : Madame MAGNEZ Maéva, Messieurs Laurent Frédéric et Roulle Jérémy de la Fanny Revinoise s'inclinent en 32me de finale face à l'Occitanie

Les 27 et 28 Juillet à Objat (19)

Doublette féminin

Championnes départementales Mesdames Devreeze Lisette et Lucas Pascale du Pétanque Club de Pouru Saint Rémy ne sortent pas de poules

Championnes régionales mesdames Routh Elodie et Articlaut Priscillia du Pétanque Club de Pouru Saint Rémy ne sortent pas de poules

Tête à tête masculin

Champion départemental Monsieur Delpy Yannick de la Fanny Carolo prt en 1/64eme de finale

Représentant le Grand Est monsieur Laurent Frédéric perd en barrage contre l'Occitanie.

Le 31 Août et 1^{er} septembre à Saint Yriex sur Charente ()

Doublette Masculin

Représentant le Grand Est Messieurs Maiuri Florian et Barre Romain de la Fanny Revinoise perdent contre l'Aisne en 32eme de finale

Champions départementaux Messieurs Besonhez Alexandre et Vassaux Roy du Happy Club Revinois (forfait)

Tête à tête féminin

Représentant le Grand Est Madame Thiry Anastasia de la Fanny Revinoise perd en 1/8ème de finale face au Pas de Calais

Championne des Ardennes Madame Hélion Evelyne de Manchester Pétanque ne sort pas de poule

Les 6 – 7 et 8 septembre à La Crau (83)

Doublette jeu provençal

Champions départements Messieurs Dieudonne Olivier et Gerbeau Cédric de l'Amicale Pétanque de Haybes ne sortent pas de poules.

Représentant le Grand Est Messieurs Martin Grégory et Cyril Martinez du Pétanque Club Pouru Saint Rémy (résultats non communiqués)

LES JEUNES

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les 4 et 5 Mars Au Boulodrome Roger Mas, Concorde Indépendante

Tir de précision qualificatif pour le Championnat Régional

11 juniors masculins

Messieurs Jamin Mathéo de la Fanny Revinoise, vainqueur Jacques Demuth Melvin du Happy Club Revinois finaliste

Chez les féminines Vincent Sheldone de Manchester Pétanque représentera le département

Toutes les équipes se sont toutes rencontrées dans chacune des catégories afin d'organiser un championnat digne de ce nom, avec si peu d'équipes et afin de récompenser ceux et celles qui s'y sont inscrites, avec finale.

Le 5 mai à Revin

Triplette qualificatif pour la région

Juniors (6 équipes)

Champions Messieurs Saintpere Sean, Ghyssels William et Jacques Demuth Melvin
Cadets (5 équipes)

Champions Madame Brichet Léa, Pierson Kenzo et Crepin Dylan
Minimes (5 équipes)

Champions Messieurs Jonet Lény, Stillen Loan et Brichet Timéo

Le 14 Avril à Rethel

Doublette honorifique

Minimes (7 équipes) : Vainqueurs Messieurs Stillen Loan et Jonet Leny

Cadets (10 équipes) Mzdame Brichet Léa et Monsieur Pierson Kenzo
Juniors (7 équipes) Mzdame Gilsoul Clémence et Jamin Mathéo

Le 12 Mai à Manchester

Tête à tête

Minimes (16 joueurs): Vainqueur Monsieur Jonet Leny face à Cartiaux Cody

Cadets (16 joueurs) Vainqueur Madame Brichet Léa face à Galat Julien

Juniors (15 joueurs): Vainqueur Monsieur Jacques Demuth Melvin face à Saintpee Sean

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le 25 Mai à Boulay (57)

Tir de précision

Masculin Jamin Mathéo se qualifie mais s'incline en ½ finale

Féminin Vincent Sheldone ne parvient pas à se qualifier

Triplettes

Triplette Minime (32 équipes)

Messieurs Jonet Lény, Brichet Timéo et Stillen Loan se qualifient pour le France

Triplette Cadet

Pierson Kenzo, Brichet Léa et Crepin Dylan se qualifient pour le France

Triplette Junior

Saintpetre Sean, Ghysels William et Jacques Demuth Melvin se qualifient pour le France

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les 13 et 14 juillet à Pontarlier (25)

TRIPLETTE

A été appliqué le système SWISS. A l'issue des trois premières parties, un classement est fait et en fonction de ce classement les 32 premières équipes continuent dans le championnat de France, les trente-deux autres sont versés en coupe de l'avenir

JUNIORS

Messieurs Jacques Demuth Melvin, Saintpetre Sean et Ghysels William à l'issue des 3 tours se classent 45 ème sur 64 et sont versés en Coupe de l'Avenir où ils s'inclinent dès le premier tour face à l'Auvergne Rhône Alpes qui remportera cette coupe

CADETS

Madame Brichet Léa et Messieurs Pierson Kenzo, Crepin Dylan se classent 328ème sur 64 et se qualifient pour les 1/16ème de finale du championnat de France qu'ils perdent face à l'Ile de France

MINIMES

Messieurs Brichet Timéo, Stillen Loan et Jonet Leny se classent, à l'issue des 3 tours, 6ème sur 64 et se qualifient pour les 1/16ème de finale qu'ils remportent face à la Nouvelle Aquitaine. S'inclinent en 1/8ème de finale contre nos voisins de la Marne

TROPHEE DES PEPITES

Ayant eu lieu au Boulodrome de Saint Yriex sur Charente en Charente (16) 16 équipes ont été sélectionnées par les équipes techniques régionales.

Equipes composées de 9 joueurs et joueuses dont au minima 2 féminines ou 2 masculins : 2 minimes, 4 cadets et 3 juniors

Manifestation qui a pour objectif d'offrir une compétition phare aux futurs champions mais elle est aussi la passerelle pour l'accès au haut niveau vers les collectifs France Avenir et jeunes

L'ensemble des joueurs participent à un défi point et un défi tir.

1 minime, 2 cadets et 1 junior au défi point et 1 minime, 2 cadets et 2 juniors au défi tir.

Un classement par équipe en additionnant tous les points des 9 joueurs et joueuses lors des deux premiers passages est établi.

L'équipe :

CATEGORIE MINIME - BEDJOU Timéo – CD57 - LETISSIER GRULET Dorian – CD51

CATEGORIE CADET - MAURER Maelys – CD67 - AMBROISE Nuno – CD57 - BEDJOU Killian – CD57 - PIERSON Kenzo – CD08

CATEGORIE JUNIOR - GROSJEAN Manon – CD88 - GESSER Lenzo – CD52 - LAFOND Sacha – CD88

ENCADREMENT STIEVENART Didier (67) – FRAPIER Pascal (88) – BENDIDOU Farid (51) – SARRO Ludivine (55)

L'équipe termine 3ème de l'édition 2024

Pour rappel nous avions remporté cette compétition en 2023

3ème Place du défi tir BEDJOU Timéo

Le Grand Est se maintient à un excellent niveau ce qui démontre la qualité de nos sélections mais aussi et surtout le résultat des entraînements dispensés par le CREGE.

CHALLENGE JEUNES ORGANISE PAR LE CLUB DE MANCHESTER PETANQUE

J'invite Mme Evelyne HELION à venir nous en parler

Nous organisons notre deuxième challenge basé sur plusieurs mercredis au boulodrome Jean Claude Martin ;

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Ce challenge se joue en doublette, triplette en mettant 1 enfant de chaque catégorie et le dernier tour en tête à tête.

Le classement se fera sur le nombre de parties gagnées

Tous les enfants seront récompensés.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un trophée et autres récompenses.

COUPE DE FRANCE

23 équipes ont participé à la sélection départementale qui a nécessité un cadrage le samedi matin.

Se qualifient pour les tours de zone :

Le Pétanque Club les Capucins de Pouru Saint Rémy

Le Happy Club Revinois

Manchester Pétanque

Aucune de ces équipe ne se qualifiera en zone et s'inclinent dès le premier tour.

COUPE DU GRAND EST

Nous avons battu tous les records. 68 équipes y ont participé.

Je remercie les Club de Sedan, Manchester, Revin et le Comité de Gestion du Boulo drome Roger Mas pour leur mise à disposition de leur boulodrome afin que cette grande compétition puisse avoir lieu.

La finale de la Coupe des Ardennes qualifie pour la Coupe du Grand Est, l'équipe de la Fanny Revinoise face à l'équipe du PC les Capucins de Pouru St Rémy.

Compte tenu de la densité du calendrier de fin d'année la région a décidé de reporter la phase finale régionale à janvier 2025. (le 25 et 26 janvier à Behren les Forbach)

TROPHEE DES VILLES

La Fanny revinoise y participa pour la deuxième fois.

Celui-ci eut lieu les 10,11 et 12 janvier 2025 décembre au Boulo drome de Laon.

L'équipe était composée des joueurs suivants :

Messieurs ROULLE Jérémy, LAURENT Frédéric, BARRE Romain et BERLAND Gabriel

CDC

Je donne la parole à Monsieur Dominique JADOT.

Les classements des différents groupes vous a été communiqués.

Chacune des équipes sera indemnisée puisque nous redistribuons la totalité des engagements (30 € par équipe) avec une amélioration de 100 %.

Nombre d'équipes engagées :

Open 68 équipes réparties sur 5 divisions

Vétérans 32 équipes réparties en 4 divisions

Féminines 14 équipes réparties sur 2 divisions

Un trophée et un diplôme sont remis à chaque équipe ayant terminé première de sa division.

Open :

D1 (8 équipes) Pouru Saint Rémy

D2A (8 équipes) Le Sanglier des 2 Vireux

D2B (8 équipes) Pétanque Club Saint Menges

D3A (8 équipes) Fanny Revinoise

D3B (8 équipes) Fanny Revinoise

D4A (7 équipes) Rascasse Givet

D4B (7 équipes) Happy Club revinois

D5A (7 équipes) Fanny Rvinoise

D5B (7 équipes) Sault Rétro PC

Vétéran :

D1 (8 équipes) Pouru Saint rémy

D2 (8 équipes) Fanny Retheloise

D3 (8 équipes) Cochonnet de la Rimogneuse

D4 (8 équipes) Manchester Pétanque

Féminin :

D1 (7 équipes) Cochonnet de la Rimogneuse

D2 (7 équipes) Happy Club Revinois

CRC

Commission territoriale Champagne Ardennes

OPEN

Poule 1A 2 équipes

4eme Rimogne

6eme Poix Terron

Poule 1B 3 équipes

1^{er} Fanny Revinoise

4eme Manchester

6eme Fanny Retheloise

Finale :La Fanny Revinoise s'incline face à Saint Jean Pétanque qui monte en CNC3

FÉMININ

3 équipes en course

1 Fanny Revinoise qui accède au CNCF2

5 Manchester Pétanque

8 Cochonnet de la Rimogneuse

Ces deux derniers clubs sont relégués en CDC.

VÉTÉRAN

4 équipes

2eme Fanny Revinoise

5eme Fanny Carolo

7eme Cochonnet Baraquin

8eme Cochonnet Pirisien

Ces 2 derniers clubs sont relégués en CDC

CNC

OPEN

Pouru Saint Rémy prend la 5ème place du CNC 2A et se maintient

FÉMININE

L'équipe féminine de Pouru St Rémy se classe 6ème du CNCF 1 Groupe A et est reléguée en CNCF 2

L'équipe féminine de la Fanny Rethéloise termine dernière de son groupe en CNCF 2 et est reléguée en CRC

NOUVEAUTES SPORTIVES

CDC Féminin

Des ententes géographiques de club (3 maximum) peuvent participer au CDC sans possibilité d'accéder au niveau supérieur.

La capitaine peut toujours être une joueuse ou un coach masculin.

Comme pour les hommes

6 têtes à têtes qui rapportent 2 pts chacun

3 doublettes 4 pts chacune

2 triplettes 6pts chacune

TIR DE PRÉCISION

Cette année uniquement les juniors masculins et féminins, les cadets dernière année ne peuvent pas concourir.

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Licenciés majeurs : La commission Médicale de la FFPJP a décidé lors de sa réunion du 08-06-2023 de ne plus exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiqué en loisir ou en compétition pour la saison 2024 et les suivantes

Les licenciés mineurs réglementation inchangée

Un questionnaire de santé est réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Attestation sur l'honneur des parents auprès du club seront à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence **au club qui conserve cette attestation**.

ABSENCE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Tout certificat médical simple d'un médecin sera considéré comme de la complaisance. Il devra être motivé. Pour quelle raison, inaptitude de la pratique de la pétanque.

Doit être envoyé dans les 4 jours qui suivent à la Fédération FFPJP.

Le compte rendu moral et d'activité est soumis à approbation.

Aucune objection.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Monsieur Eric DENAY Trésorier

BILAN FINANCIER

Le bilan financier vous a été remis à votre arrivée.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1669 €

En dépenses 110204 €

En recettes 111874 €

Adoption du Bilan financier pour 2024

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité

Présentation du bilan prévisionnel pour 2024

Les dépenses ont été portées à 92300 €

Les recettes ont été évaluées en fonction de l'augmentation du nombre de licences délivrées (poursuite de la dynamique 2024)

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité

M Le Vérificateur aux Comptes (M Alain Vesely)

Quitus est donné au trésorier pour l'ensemble de sa comptabilité.

DISCIPLINE

Un nombre non négligeable d'affaires ont été traitées par la commission de discipline départementale et ont donné lieu à des suspensions fermes de licences.

D'autres affaires sont traitées ou ont été traitées par la commission régionale tant en appel qu'en première instance.

RESEAUX SOCIAUX

Il est rappelé que la commission de discipline peut mettre un joueur en discipline en cas de propos injurieux envers un membre du Comité ou autre sur les réseaux sociaux.

Alors attention à ce que vous y écrivez, surtout quand il s'agit non pas d'une conversation privée mais bien publique.

VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FEDERATION

AG élective : 50 % des voix seront attribuées aux clubs affiliés à la FFPJP et 50 % aux comités départementaux.

AG non élective : 100 % des voix aux CD.

Liste bloquée pour la Fédération et pour les Régions, pas de possibilité de se présenter plus de trois fois pour les Présidents ou Présidentes.

Vous voterez donc électroniquement sur PC du 9 au 19/12/2024.

L'AG de vos clubs devra se faire avant le 10/11/2024

Pour les Comités, avant le 24/11/2024

CHAMPIONNATS

Tous les championnats de pétanque senior masculin et féminin et vétérans se dérouleront sur 2 jours.

Sénior masculin et féminin : samedi et dimanche

Vétérans : Mercredi et jeudi

NOUVEAU SITE DU COMITÉ DES ARDENNES DE PÉTANQUE

<https://comitedesardennespefr.fr>

DATES ET LIEU DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2025

Voir le calendrier

DATES ET LIEUX DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025

Voir le calendrier

PRIX DES LICENCES POUR 2025

Pour 2025, la licence pour ces deux catégories, senior masculin et féminin, passe à 32€.

Licence junior : 19€

Licence cadet : 13€

Licence Benjamin et minime : 12€

Les deux euros supplémentaires servent à financer le nouveau centre d'entraînement national de la FFPJP à Chaumerac

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Les 1 et 2 février Tir de précision masculin et féminin Bouleodrome Roger Mas

Les 22 et 23 mars Triplette promotion à Pouru Saint Rémy

Les 29 et mars DSF et TàT M Rethel

Les 5 et 6 avril Doub Mixte à Manchester

Les 12 et 13 avril Triplette jeunes et tir de précision junior

Les 16 et 17 avril Triplette vétérans à Monthermé

Les 19, 20 avril Doublette JP à Charleville Mézières (ou Haybes)

Les 26 et 27 avril Triplette Jeu Provençal à Charleville Mézières (ou Haybes)

Les 3 et 4 mai TSM TSF et Triplettes jeunes à Charleville Mézières

Les 10 et 11 mai TMixte à Revin

Les 11 et 12 mai Doub Masc et TàT féminin et le 12 mai TàT jeunes Manchester

Les 17 et 8 mai DSM et TTF à Sedan

CRC

Vétéran

11 avril 1 rencontre

13 mai 2 rencontres

10 juin 2 rencontres

23 septembre 2 rencontres

Open et féminin

1^{er} mai 2 rencontres

28 juin 2 rencontres

20 septembre 2 rencontres

4 octobre 1 rencontre + finale entre les premiers de chaque groupe

RÉFLEXION DES PARTICIPANTS

.CDC problème d'arbitrage, récurrent

Dominique JADOT intervient : des arbitres sont désignés mais refusent car participent aussi à la compétition. **Comme le prévoit le règlement sportif de la FFPJP article 16, en cas de défaillance de l'arbitre, c'est le président du club organisateur qui assurera ou fera assurer l'arbitrage et l'émargement des feuilles de match par un membre désigné par celui-ci (Article 16 du Règlement Sportif de la FFPJP).**

Discipline :

Quand un joueur est suspendu, il n'est plus dans gestion concours. Donc, utiliser un maximum le logiciel « gestion concours et demander les licences.

S'il est suspendu, il ne peut vous la fournir.

Les affiliations devront être payées avant le premier championnat départemental, soit avant le 15 mars 2025. Elles sont de 50€. Sinon vos équipes ne pourront faire les championnats qui suivent tant que le paiement ne sera pas effectué.

Augmentation obligatoire de la licence de 2€ pour 2025 pour couvrir le déficit régional du aux frais de déplacement (20000€)

Arbitrage rappel : lors des championnats, les frais sont à la charge du Comité départemental Mais sont à la charge des clubs, les trophées (vainqueurs + finalistes), repas du ou des délégués et de l'arbitre.

Ne pas oublier 1€ par joueur inscrit dans le championnat.

Questions diverses

Arbitrage :

Notre comité manque cruellement d'arbitre.

Beaucoup d'entre eux n'arbitre pas.

Il est rappelé que pour conserver sa qualité d'arbitre il faut exercer à minima sur au moins une compétition.

Un projet fédéra l'est à l'étude :

1 arbitre obligatoire pour tout organisateur d'un concours national

Si 0 arbitre 2 équipes maximum en CDC

1 arbitre si au moins 3 équipes en CDC

1 arbitre si au moins 2 équipes en CRC

1 arbitre si au moins 1 équipe en CNC

Elections :

2024 est une année électorale, l'ensemble du comité départemental des Ardennes est à renouveler en totalité (20 membres)

Présentation des candidats (candidatures reçues avant le 31/10/2024 conformément à la note transmise le 4/10/2024)

Liste des candidats à l'élection à un poste de membre au sein du Comité des Ardennes de la FFPJP pour la mandature 2025-2028 validée par la commission de surveillance des opérations électorales.

ATTIBA Christine

ATTIBA HENRY Denis

BEGLOT Patrice

BRICHET Benoît

BRICHET Frédéric

DEBEVEC Florian

DENAY Eric

FAILLON Dylan

FOIGNY Pascal

FRITTE Denis

HELION Evelyne

HELION Laurent

JADOT Catherine

JADOT Dominique

JALOUX Maryline

LABRUNE Jérémy

MARY Mickael

ROUSSEAU Stéphanie

VIEILLARD Thomas

Pour rappel et conformément aux statuts de notre comité, celui-ci est composé de 20 membres dont 5 féminines au minimum.

Remarque :

Les représentants des clubs affiliés, électeurs, font observer que le nombre de candidats

est inférieur au nombre de membre à élire.

Est-il judicieux de procéder à un vote à bulletin secret avec dépouillement ce qui est particulièrement chronophage.

La question est donc posée bulletin secret ou main levée ?

Le résultat de ce sondage est sans appel.

Vote à main levée pour l'ensemble des candidats.

Aucun contre ou abstention.

Les 19 candidats sont élus pour la mandature 2025-1028.

Après s'être retirés quelques instant les membres propose à l'unanimité de reconduire Monsieur Denis Attiba Henry au poste de Président.

L'assemblée entérine ce choix.

Grands électeurs, chargés de représenter le comité des Ardennes lors de l'assemblée générale du comité régional du Grand Est :

Madame Christine Attiba et Monsieur Laurent Helion

Constitution du bureau directeur :

Président	Denis Attiba Henry
Vice-Président délégué	Dominique Jadot
Vice-Président	Frédéric Brichet
Secrétaire générale	Christine Attiba
Secrétaire Adjoint	Dylan Faillon
Trésorier général	Eric Denay
Trésorière adjointe	Evelyne Helion

Les diverses commissions seront constituées lors de la prochaine réunion de comité.

Questions diverses :

Pas de questions.

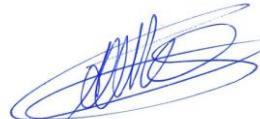
L'ordre du jour étant épousé, aucune demande n'est formulée, l'assemblée générale est clôturée à 12h30.

Le Président



Denis Attiba Henry

La secrétaire



Christine Attiba